

PROGRAMME DE FORMATION COLLECTIVE EN DIDACTIQUE DES LANGUES SECONDES 2012-2013

Document d'information destiné aux associations
et aux regroupements professionnels



© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2012
ISBN 978-2-550-64548-1 (PDF)
ISSN 1923-4260 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

1	Nature du programme	4
2	Destinataires	4
3	Objectifs du programme	4
	3.1 Objectif général	4
	3.2 Objectifs particuliers	4
4	Présentation des projets de formation collective en didactique des langues secondes	5
	4.1 Généralités	5
	4.2 Types de projets	5
5	Modalités d'inscription	7
6	Répartition budgétaire et modalités de financement	7
	6.1 Frais de suppléance	8
	6.2 Frais de séjour et frais de déplacement	8
	6.3 Frais d'animation	8
7	Modalités de remboursement	9
8	Documents de formation	10
	8.1 Anglais, langue seconde	10
	8.2 Français, langue seconde, et immersion	10
Annexe I	Description des documents d'anglais, langue seconde	11
Annexe II	Description des documents de français, langue seconde, et immersion	15

Formulaires

Formulaire de présentation d'un projet de formation collective en didactique des langues secondes

Formulaire de réclamation relatif à un projet de formation collective en didactique des langues secondes

Fiche d'évaluation individuelle

Synthèse des évaluations individuelles

Ces formulaires sont accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1450>

Programme de formation collective en didactique des langues secondes

1 Nature du programme

Le présent programme, mis sur pied par le ministère québécois de l'Éducation, du Loisir et du sport, en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, est de nature à aider les associations et les regroupements professionnels à atteindre leurs objectifs au regard de la formation collective des enseignants en didactique des langues secondes au secteur de la formation générale des jeunes.

2 Destinataires

- ◆ Les regroupements de conseillères et de conseillers pédagogiques et de responsables du dossier de français, langue seconde, ou d'anglais, langue seconde, dans les établissements d'enseignement.
- ◆ Les associations professionnelles préoccupées par l'enseignement-apprentissage de ces langues secondes.

3 Objectifs du programme

3.1 Objectif général

Soutenir la construction de compétences en didactique du français, langue seconde, et en didactique de l'anglais, langue seconde, au Québec.

3.2 Objectifs particuliers

- ◆ Concevoir des activités de formation visant l'appropriation et la mise en œuvre d'approches pédagogiques et de démarches d'enseignement-apprentissage et d'évaluation renouvelées;
- ◆ concevoir des activités de distanciation et d'analyse des pratiques professionnelles;
- ◆ aider les membres à mettre en place ou à développer des organisations scolaires mieux adaptées aux besoins d'apprentissage;
- ◆ permettre aux membres de construire les compétences nécessaires à la conception de dispositifs d'évaluation intégrés à la dynamique d'apprentissage;
- ◆ favoriser la recherche et le développement dans le domaine de la didactique des langues secondes.

4 Présentation des projets de formation collective en didactique des langues secondes

4.1 Généralités

Le programme permet de présenter différents types de projets. S'il y a lieu, la priorité de la demande doit être indiquée à l'endroit prévu dans le Formulaire de présentation d'un projet de formation collective en didactique des langues secondes.

Une association ou un regroupement professionnel peut soumettre plus d'un projet. Ces derniers peuvent être conjoints et ils doivent être liés à la mise en œuvre du *Programme de formation de l'école québécoise* au préscolaire, au primaire ou au secondaire et viser le développement des compétences professionnelles des enseignants. L'écriture des textes et l'animation des sessions de formation doivent se faire dans la langue seconde enseignée.

Les projets seront acceptés s'ils correspondent aux critères de sélection établis et s'ils se situent à l'intérieur des limites budgétaires. Il est à noter que la subvention accordée ne peut être transférée à un autre projet.

4.2 Types de projets

4.2.1 Les projets spéciaux

La conception d'activités de formation (écriture de modules ou autres) et les projets de recherche appartiennent à cette catégorie. Les dépenses qu'ils occasionnent (déplacements, salaires, etc.) doivent être autorisées. La subvention ne pourra dépasser le montant **maximal** établi, c'est-à-dire **15 000 \$**.

Les critères retenus pour l'analyse et la sélection des projets sont les suivants :

- ◆ la présentation est claire et explicite;
- ◆ le matériel mis au point respecte les exigences de la didactique des langues secondes et est conforme à l'esprit du *Programme de formation de l'école québécoise*;
- ◆ des rencontres sont prévues entre la conceptrice ou le concepteur du matériel, des représentantes et des représentants de l'association ou du regroupement professionnel et des représentantes et des représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin de bien déterminer le contenu du projet;
- ◆ le matériel est autogérable, il peut être utilisé par la conseillère ou le conseiller pédagogique ou par le ou la responsable du dossier qui aura participé à la session de formation. De plus, le matériel comprend un cahier de l'animatrice ou de l'animateur, un cahier de la participante ou du participant ainsi que des pistes pour le suivi de la formation;
- ◆ la formation donnée à l'aide du matériel conçu ou révisé **ne dépasse pas deux jours**.

4.2.2 Les activités de formation

Les journées de formation collective entrent dans cette catégorie. Il s'agit d'activités liées à l'information et à la formation des membres afin que les personnes responsables du dossier de l'enseignement de la langue seconde soient en mesure d'animer ou d'organiser des activités de formation et des activités de suivi (activités de distanciation et d'analyse des pratiques).

Les critères retenus pour l'analyse et la sélection des projets sont les suivants :

- ◆ la présentation du projet est claire et explicite;
- ◆ le projet respecte l'objectif général et les objectifs particuliers du programme de formation collective qui sont mentionnés au point 3 du présent document;
- ◆ le projet s'inscrit dans la catégorie de ceux qui visent l'appropriation, par les membres, des activités de formation mises au point par les associations et les regroupements professionnels (projets spéciaux, y compris les modules décrits aux annexes II et III)¹;
- ◆ le projet se situe dans l'axe de la réflexivité;
- ◆ le projet respecte les modalités d'inscription;
- ◆ le projet respecte les modalités de financement.

4.2.3 Les colloques et les congrès

Le Ministère soutient également la tenue de congrès et de colloques. Les frais qu'ils engendrent (animation, suppléance, etc.) devront être soumis pour approbation. Le montant **maximal** de la subvention ne pourra dépasser **10 000 \$**.

Les critères retenus pour l'analyse et la sélection des projets sont les suivants :

- ◆ la présentation du projet est claire et explicite;
- ◆ le projet respecte l'objectif général et les objectifs particuliers du programme de formation collectif qui sont mentionnés au point 3 du présent document;
- ◆ le projet respecte les modalités d'inscription;
- ◆ le projet respecte les modalités de financement.

¹ Si l'on souhaite répéter une activité de formation, il faut en faire la demande par écrit.

5 Modalités d'inscription

La personne autorisée par l'association ou le regroupement professionnel doit remplir le formulaire officiel qui figure à l'annexe I du présent document et le faire parvenir au plus tard le **30 juin de l'année en cours** à l'adresse suivante :

Responsable du programme de formation collective
Direction de la formation et de la titularisation
du personnel scolaire
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-2948, poste 3005
Télécopieur : 418 643-2149

Au cours du mois d'août, la ou le responsable du programme fera connaître la décision et en transmettra une copie :

- ◆ à la présidente ou au président de l'association professionnelle responsable des projets présentés, ou bien
- ◆ au directeur général ou à la directrice générale de la commission scolaire qui finance les projets. Une copie conforme sera également transmise au président de ce regroupement.

6 Répartition budgétaire et modalités de financement

Le budget du programme de formation collective en didactique des langues secondes tient compte :

- ◆ du nombre d'enseignantes et d'enseignants de français, langue seconde, et immersion;
- ◆ du nombre d'enseignantes et d'enseignants d'anglais, langue seconde;
- ◆ des besoins particuliers des associations et des regroupements professionnels.

6.1 Frais de suppléance

Les frais de suppléance sont admissibles pour 50 p. 100 de la durée du projet, **jusqu'à concurrence d'une journée**². Conformément à l'Entente nationale intervenue avec le personnel scolaire, ces frais ne peuvent excéder 193 \$ par jour.

Durée du projet	Suppléance subventionnée
Deux journées	Une journée
Une journée	Une demi-journée

6.2 Frais de séjour et frais de déplacement

Frais de repas (incluant taxes et autres frais)	
Déjeuner	10,40 \$
Dîner	14,30 \$
Souper	21,55 \$
Total	46,25 \$ par jour

Frais de séjour et de déplacement (incluant taxes et autres frais)	
Île de Montréal	138,00 \$ par jour
Communauté urbaine de Québec	106,00 \$ par jour
Laval, Hull, Longueuil, Lac-Beauport, Lac-Delage et Beaupré	110,00 \$ par jour
Ailleurs au Québec	87,00 \$ par jour
Chez un parent, une amie ou un ami	22,25 \$ par jour
Déplacement	0,43 \$ par kilomètre

Les frais de déplacement autorisés pour l'utilisation d'un véhicule personnel sont de 0,43 \$ par kilomètre. L'utilisation des transports en commun ou de moyens de transport plus économique est vivement recommandée.

6.3 Frais d'animation

Le montant maximal alloué pour l'animation d'une activité de formation par une personne-ressource est de **1 000 \$** par jour, pour un **maximum de deux jours**, incluant la préparation.

² À l'exception des projets cités **en annexe seulement**, qui sont d'une durée de trois jours, où le montant de la subvention représentera l'équivalent de 1,5 jour.

7 Modalités de remboursement

Le montant de la subvention sera versé directement à la commission scolaire qui paie le regroupement professionnel ou l'association professionnelle, à la fin de l'année au cours de laquelle le projet aura été réalisé. Le Formulaire de réclamation relatif à un projet de formation collective en didactique des langues secondes et le formulaire Synthèse des évaluations individuelles auront été préalablement expédiés au Ministère.

Les formulaires dûment remplis doivent parvenir à la personne responsable du programme de formation collective en didactique des langues secondes, au plus tard le 30 juin de l'année durant laquelle le projet a été réalisé.

8 Documents de formation

8.1 Anglais, langue seconde

- ◆ Cooperative Learning in the ESL Classroom in Québec (P, S)
- ◆ Becoming Strategic in the ESL Classroom (P, S)
- ◆ L'anglais, langue seconde, dans les classes d'adaptation scolaire (P, S)
- ◆ The portfolio (P, S)
- ◆ Strategies for success in ESL (P)

8.2 Français, langue seconde et immersion

- ◆ Enseignement de la grammaire au secondaire (S)
- ◆ Enseignement de la lecture au secondaire, première partie (S)
- ◆ Enseignement de la lecture au secondaire, seconde partie (S)
- ◆ Pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « La famille : hier et aujourd'hui » (S)
- ◆ Pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « Lever de rideau » (S)
- ◆ Enseignement du vocabulaire au secondaire (S)
- ◆ Adaptation de l'enseignement du français, langue seconde pour les élèves qui suivent un programme de formation particulier (S)
- ◆ Les nouvelles technologies comme soutien à l'apprentissage du français (P, S)

Si on souhaite consulter les documents de formation en français, langue seconde, et en anglais, langue seconde, il suffit d'en faire la demande à sa direction régionale ou à la Direction de la formation et de la titularisation du personnel scolaire du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Annexe I

Description des documents d'anglais, langue seconde

Cooperative Learning in the ESL Classroom in Québec (3 jours)

Objectifs généraux

1. Présenter les principes de l'apprentissage coopératif aux participantes et aux participants.
2. Permettre une mise en application efficace de l'approche coopérative dans une classe de langue seconde.

Objectifs particuliers

1. Rendre les participantes et les participants capables de comprendre les principes de l'apprentissage coopératif ainsi que les résultats des recherches dans ce domaine, en vue de l'apprentissage de la langue seconde au Québec.
2. Rendre les participantes et les participants aptes à maîtriser les techniques de l'apprentissage coopératif en classe pour ce qui est de l'anglais, langue seconde, en classe.
3. Amener les participantes et les participants à adopter une attitude positive à l'égard de l'apprentissage coopératif.

Becoming Strategic in the ESL Classroom, 1999 (2 jours) version révisée

Objectifs généraux

1. Permettre aux participantes et aux participants de se réappropriier le processus d'apprentissage.
2. Permettre aux participantes et aux participants d'assimiler des stratégies et des procédés dans associés à la démarche d'enseignement ou d'apprentissage de l'anglais, langue seconde, en adoptant une approche axée sur la communication.

Objectifs particuliers

1. Sensibiliser les participantes et les participants au processus global et aux composantes de la démarche d'apprentissage proposée.
2. Faire découvrir aux participantes et aux participants le fonctionnement du cerveau durant le processus d'apprentissage adopté.
3. Apprendre aux participantes et aux participants à utiliser un modèle pédagogique adapté au processus d'apprentissage retenu.
4. Permettre aux participantes et aux participants d'exploiter des stratégies d'enseignement ou d'apprentissage relatives à l'écoute, à la lecture, à l'écriture et à l'expression orale.
5. Amener les participantes et les participants à intégrer des stratégies et des procédés dans un scénario d'apprentissage.

L'anglais, langue seconde, dans les classes d'adaptation scolaire, 1999 (3 jours)

Objectif général

Permettre aux titulaires d'une classe qui n'ont pas de formation initiale en enseignement des langues secondes ainsi qu'aux spécialistes en langue seconde qui ont peu de formation en adaptation scolaire d'améliorer la qualité de leur action pédagogique dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Une vidéocassette accompagne ce module.

Objectifs particuliers

Jour 1 : La situation vue par les enseignantes, les enseignants et les élèves

1. Permettre aux participantes et aux participants de préciser leurs opinions et leurs attentes à l'égard du milieu de l'adaptation scolaire afin de déterminer quelles conséquences elles pourraient avoir sur leur enseignement.
2. Permettre aux participantes et aux participants de comprendre davantage l'attitude et les attentes des élèves à l'égard de l'apprentissage de l'anglais, langue seconde.

Jour 2 : Les différents effectifs scolaires et les techniques d'intervention

1. Faire connaître aux participantes et aux participants les caractéristiques propres aux élèves qui ont des difficultés d'adaptation et d'apprentissage.
2. Apprendre aux participantes et aux participants à utiliser des techniques d'intervention appropriées.
3. Faire acquérir aux enseignantes et aux enseignants des habiletés en gestion de classe.

Jour 3 : La pédagogie et l'adaptation du matériel utilisé

1. Examiner des activités et des stratégies pédagogiques appropriées.
2. Apprendre aux participantes et aux participants à adapter le matériel pédagogique à leurs besoins.

La démarche du portfolio, 2000 (2 jours)

Il est préférable de prévoir une journée complète de formation puis deux demi-journées de suivi.

Objectifs généraux

Apprendre aux enseignantes et aux enseignants d'anglais, langue seconde, à intégrer la formule du portfolio dans leur pratique pédagogique. Soutenir la formation continue de ces personnes au regard du renouveau pédagogique de l'éducation.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- définir l'évaluation comme un contexte d'apprentissage;
- analyser les types courants de portfolios;
- déterminer les types de portfolios qui conviennent à leur classe;
- préciser les modalités d'utilisation du portfolio en classe;
- déterminer des façons de favoriser la participation des élèves à cette démarche;
- déterminer des critères d'évaluation pour les éléments constitutifs du portfolio et pour le portfolio dans son ensemble;
- établir des stratégies favorisant la réflexion et la métacognition chez les élèves;
- faire un retour sur les expériences menées en classe.

Strategies for success, 2002 (2 jours)

Objectif général

Rendre les enseignantes et enseignants d'anglais, langue seconde aptes à intégrer à l'enseignement des stratégies du programme d'anglais, langue seconde.

Objectifs particuliers

Dans le cadre d'une formation continue, les enseignantes et enseignants pourront, notamment :

- prendre conscience de l'importance de l'enseignement de stratégies;
- apprendre à sensibiliser les élèves à l'importance de l'utilisation de stratégies dans l'apprentissage de l'anglais;
- explorer les différentes stratégies du programme;
- développer une compréhension commune du sens et de la portée des différentes stratégies au programme;
- identifier des moments ou des contextes propices à l'intégration de l'enseignement des stratégies;
- se rendre aptes à enseigner de façon concrète les différentes stratégies;
- prendre connaissance d'exemples d'activités intégrant l'enseignement concret de stratégies;
- faire le lien entre ces exemples et des expériences vécues en classe;
- développer des moyens ou des outils pour faciliter, chez les élèves, la réflexion sur l'utilisation de stratégies;
- se rendre aptes à engager un processus de réflexion sur l'efficacité de l'enseignement de stratégies;
- explorer les caractéristiques de l'évaluation des stratégies;
- s'approprier certains outils pour l'évaluation des stratégies.

Annexe II

Description des documents de français, langue seconde et immersion

Enseignement de la grammaire au secondaire, 2002 (2 jours)

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de mieux comprendre le rôle et la place de la grammaire dans l'enseignement d'une langue seconde et de s'en servir conformément à une méthode pédagogique axée sur la communication.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- réfléchir sur leur façon d'enseigner la grammaire;
- prendre conscience du rôle que jouent les connaissances grammaticales dans une méthode d'enseignement axée sur le transfert des connaissances;
- adopter une démarche pédagogique facilitant l'acquisition d'habiletés;
- préciser la place qu'occupe l'enseignement de la grammaire dans la démarche pédagogique retenue;
- définir l'importance à accorder à l'enseignement de la grammaire en fonction du degré de connaissance des élèves;
- apprendre à distinguer les différentes méthodes d'enseignement de la grammaire;
- apprendre à concevoir une activité d'apprentissage axée sur la grammaire.

Enseignement de la lecture au secondaire (première partie) (2 jours)

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de prendre connaissance du guide pédagogique intitulé *Propositions pour une pédagogie de la lecture* (document n° 16-3420-03).

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront se familiariser avec les éléments suivants :

- comprendre l'importance de la lecture dans l'apprentissage d'une langue seconde et reconnaître les exigences qui s'y rapportent;
- étudier des exemples d'activités de lecture;
- prendre connaissance du rôle que jouent les différentes activités de lecture;
- comprendre ce qu'est une démarche de lecture collective en trois étapes;
- comprendre ce qu'est une démarche de lecture individuelle;
- préparer des activités liées à une démarche de lecture particulière;
- prendre connaissance d'une sélection de livres destinés aux jeunes.

Enseignement de la lecture au secondaire (seconde partie)

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants d'assimiler le contenu du document intitulé *Propositions en vue d'une pédagogie d'une lecture collective et individualisée*.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- étudier les modèles de lecture et les principales stratégies qu'utilise un bon lecteur ou une bonne lectrice;
- étudier les caractéristiques des genres et des sous-genres littéraires;
- mettre en application une démarche d'enseignement axée sur la lecture collective;
- réaliser des projets de lecture collective et à cette fin, animer des activités à partir de trois œuvres de littérature jeunesse destinées aux élèves de 2^e, de 3^e et de 4^e secondaire;
- mettre en application une démarche d'enseignement axée sur la lecture individualisée;
- réaliser des projets de lecture individualisée et à cette fin, animer des activités à partir d'un roman policier, d'un roman d'aventures et d'un roman sentimental.

Pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « La famille : hier et aujourd'hui »

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de prendre connaissance du guide intitulé *Propositions en vue d'une pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire pour les élèves de troisième année du secondaire* (document n° 16-3420-08).

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- mettre en application la démarche pédagogique recommandée dans le guide *Propositions en vue d'une pédagogie de l'écoute*, fascicules 1 et 2 (documents n°s 16-2424 et 16-2424-01);
- intégrer des savoir-faire dans une pédagogie s'appuyant sur l'écoute;
- se familiariser avec des activités ayant pour objet d'actualiser les objectifs du programme d'études et touchant les différents types de discours ou de textes à caractère informatif, expressif, incitatif, poétique et narratif.

Pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « Lever de rideau »

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de prendre connaissance de la partie du document intitulé *Propositions en vue d'une pédagogie de l'écoute intégrant les savoir-faire : « Lever de rideau »* qui traite de l'enseignement donné aux élèves de 5^e secondaire (documents n^{os} 16-3422-08 et 16-3422-09).

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- prendre connaissance de la trousse comprenant une vidéocassette d'une durée de 35 minutes, un guide d'utilisation destiné au personnel enseignant ainsi qu'un document proposant des travaux de lecture aux élèves;
- apprendre à réaliser un projet de lecture intégrant tous les savoir-faire;
- se familiariser avec les trois étapes de la démarche pédagogique proposée;
- prendre connaissance des activités d'évaluation proposées.

Enseignement du vocabulaire au secondaire

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants de prendre connaissance du document intitulé *Propositions en vue d'une pédagogie du vocabulaire*.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- comprendre le rôle et la place du vocabulaire dans une démarche d'enseignement et d'apprentissage d'une langue seconde axée sur la communication;
- adopter des méthodes pédagogiques pouvant promouvoir la communication et améliorer chez les élèves la connaissance et l'emploi du vocabulaire approprié.

Adaptation de l'enseignement du français, langue seconde, pour les élèves qui suivent un programme de formation particulier

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants d'assimiler le contenu du document intitulé *Adaptation de l'enseignement du français, langue seconde, pour les élèves qui suivent un programme de formation particulier*.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- prendre connaissance du programme d'études conçu pour les élèves qui suivent un programme de formation particulier;
- exploiter des approches pédagogiques facilitant l'adaptation de l'enseignement du français, langue seconde;
- adapter l'enseignement des habiletés linguistiques (lecture, écriture, écoute et expression orale);
- mettre en application une méthode de travail adaptée aux besoins des élèves qui suivent un programme de formation particulier;
- étudier des prototypes d'unités d'enseignement en vue de leur exploitation en classe.

Les technologies de l'information et des communications : un soutien à l'apprentissage du français, langue seconde

Objectif général

Permettre aux participantes et aux participants, par l'entremise du cahier de formation, de se familiariser avec les technologies utilisées dans l'enseignement des langues.

Objectifs particuliers

Au cours de la session de formation, les enseignantes et les enseignants pourront :

- exploiter des approches pédagogiques facilitant l'utilisation des technologies comme soutien à l'apprentissage du français;
- prendre connaissance d'activités d'apprentissage permettant l'utilisation des technologies comme soutien à l'apprentissage du français.

